

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE DOSQUET

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 5 mai 2020, tenue exceptionnellement à huis clos, au local de la salle multifonctionnelle à 19h30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Sylvain Dubé
Mathieu Bibeau
Brigitte Poulin
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais

Assistance : 0

QUÉBEC, le 15 mars 2020 /CNW Telbec/ - La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, informe les municipalités qu'elles ont dorénavant la possibilité de tenir les séances du conseil à huis clos. De plus, les élus sont autorisés à y participer par tout moyen de communication, comme le téléphone ou la visioconférence.

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2020.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de mars 2020.
4. Comité MADA.
5. Règlement entente promoteur.
6. Assurances caserne/garage municipal.
7. TECQ admissibilité.
8. Programme d'aide à la réhabilitation.
9. Ameublements piste cyclable et parcs.
10. Divers :
 - 1) Service incendie.
 - 2) Dosquet tout horizon.
 - 3) Maison des Jeunes.
 - 4) Demandes.
11. Période de questions.
12. Fin de la séance.

20-05-8931

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert, à toute modification.

Adoptée

20-05-8932

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020.

Adoptée

20-05-8933

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE MARS 2020.

Le journal des déboursés numéro 844 au montant de 50 202,28\$, le numéro 845 au montant de 86,23\$, le numéro 846 au montant de 803,77\$, le numéro 847 au montant de 20 803,99\$, le numéro 848 au montant de 1 267,63\$, le numéro 849 au montant de 8 587,21\$ et le journal des salaires au montant de 11 707,70\$ pour le mois de MARS 2020 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 55 617,16\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer les engagements de crédit à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 MARS 2020 soit et est déposé.

Adoptée

20-05-8934

COMITÉ MADA.

ATTENDU la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement action des aînés ;

ATTENDU QUE la volonté de la municipalité de mettre à jour sa politique familiale et Municipalité amie des aînés ;

ATTENDU QUE la municipalité s'en engagée dans la démarche territoriale de mise à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés ;

ATTENDU QUE la municipalité doit dans le cadre de la démarche de mise à jour de sa politique familiale et Municipalité amie des aînés nommer un comité de pilotage de la démarche au niveau municipal

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

comprenant deux représentants du milieu de vie des aînés par leur engagement dans leur communauté, deux représentants des familles et le responsable des questions familles et aînées ;

ATTENDU QUE la municipalité doit dans le cadre de la démarche de mise à jour de sa politique familiale et Municipalité amie des aînés nommer un comité de suivi du plan d'action de la politique familiale et Municipalité amie des aînés ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Sylvain Dubé, Et résolu de :

- De procéder à la création d'un comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) composé des personnes suivantes :
 - Brigitte Poulin : élue et responsable des questions famille-aînés
 - Carmelle Gagné, représentante des aînés et des Fermières
 - Roxanne Paquet-Bibeau, représentante des jeunes familles
 - Brigitte Laflamme, employé municipal en charge

Adoptée

20-05-8935

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2020-446 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2005-238 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX.

Avis de motion est donné par Monsieur Claude Lachance qu'à une séance ultérieure sera présenté le règlement 2020-446 modifiant le règlement 2005-238 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

20-05-8936

ÉVALUATION DES BÂTIMENTS DANS UN CONTEXTE D'ASSURANCE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de Dosquet mandate l'assureur PMT Roy afin de procéder à l'évaluation de ses différents bâtiments dans le but de s'assurer que la valeur assurée est adéquate.

Adoptée

20-05-8937

**ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL
TECHNIQUE DE LA FQM**

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RESOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE Madame Jolyane Houle, directrice générale et Monsieur Yvan Charest, maire soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE Madame Jolyane Houle, directrice générale soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Adoptée

20-05-8938

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2020-447 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 2018-330 CONCERNANT UN PROGRAMME DE
RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE
AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES.**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

Avis de motion est donné par Monsieur Claude Lachance qu'à une séance ultérieure sera présenté le règlement 2020-447 modifiant le règlement 2018-220 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

20-05-8939

DÉPÔT DE RÈGLEMENT 2020-447 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-330 CONCERNANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mai 2020 par Monsieur Claude Lachance, IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder au dépôt du règlement tel que suit;

Article 1 Modification de l'article 10

Le règlement 2018-330 est modifié tel que suit :

Le programme instauré par le présent règlement prendra effet à compter de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt adopté par la municipalité pour assurer les crédits nécessaires à l'exécution du programme et se terminera le 31 décembre 2021.

De plus, le programme ne s'applique qu'à l'égard des demandes dûment déposées le ou avant le 31 décembre 2021.

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

20-05-8940

AMEUBLEMENT PISTE CYCLABLE ET PARCS.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'achat de 8 bancs transformables et deux îlots multimatières

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

au montant de 5 411.00\$ avant taxes auprès de la compagnie Mobilier Public. Com et 4 corbeilles argo au coût de 1540.00\$ avant taxes auprès de Simexco.

Adoptée

20-05-8941

ACHAT DE BUNKERS.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'achat de trois habits de combat (bunkers) au montant de 5 064,00\$ avant taxes auprès de la compagnie l'Arsenal.

Adoptée

20-05-8942

MAISON DES JEUNES.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU à l'unanimité Que le Conseil municipal accepte l'entente de collaboration entre la municipalité et le Regroupement des Jeunes de Lotbinière et QUE, Yvan Charest, maire et Jolyane Houle, directrice générale soient autorisés à signer les documents afférents.

Adoptée

20-05-8943

FORMATION.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU à l'unanimité Que le Conseil municipal Autorise Madame Jolyane Houle, directrice générale, à s'inscrire aux webinaires offerts par l'ADMQ en remplacement du congrès au coût de 375,00\$.

Adoptée

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

DIVERS :

- 1) Service incendie : rés. 20-05-8932
- 2) Dosquet tout Horizon :
- 3) Maison des Jeunes : : rés. 20-05-8933
- 4) Demandes : rés. 20-05-8934

PÉRIODE DE QUESTIONS :

20-05-8944

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 19h41.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale